

Le ministre Alain Griset chargé des PME et des indépendants démissionne

Le ministre délégué aux PME Alain Griset a démissionné mercredi du gouvernement après avoir été condamné à six mois de prison avec sursis pour "déclaration incomplète ou mensongère" de son patrimoine.

Il était poursuivi pour avoir effectué une « *déclaration incomplète ou mensongère* » de sa situation patrimoniale. Le ministre délégué chargé des Petites et moyennes entreprises (PME), Alain Griset, a été condamné ce mercredi 8 décembre 2021 à six mois de prison avec sursis et une peine d'inéligibilité de trois ans avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris.

Celui qui avait vu, au début de la crise du Covid-19, son portefeuille s'élargir au travail indépendant n'aurait pas signalé à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique la somme de 130 000 euros, placée sur son Plan d'Épargne en Actions (PEA). Cette dernière appartenait, en tout état de cause, à la Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services (Cnams) du Nord, organisation interprofessionnelle dirigée par Alain Griset depuis 1991. Bercy a indiqué dans un communiqué qu'il a « *remis sa démission en tant que membre du gouvernement au président de la République et au Premier ministre* ».

Une première pour un ministre en exercice

Ancien président de l'Union des entreprises de proximité (U2P), la troisième organisation patronale française, le ministre délégué chargé des PME était entré au gouvernement en juillet 2020, à la faveur d'un remaniement ministériel conférant au ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, des compétences élargies. Alain Griset avait précédemment exercé pendant plus de 30 ans la profession de chauffeur de taxi. Aujourd'hui âgé de 68 ans, il avait déjà arpenté les couloirs du ministère après avoir été élu à la tête de l'U2P en 2017 pour négocier au nom des artisans et professions libérales.

À lire aussi

[12 propositions pour améliorer la condition des indépendants](#)

Au gouvernement, il a notamment défendu un projet de loi visant à améliorer la protection du patrimoine des indépendants, dont l'examen par l'Assemblée nationale est prévu début 2022. Il a également travaillé à la préparation des Assises du commerce, qui se sont ouvertes début décembre 2021. Ses ennuis judiciaires ont commencé en novembre 2020, cinq mois après sa nomination, lorsque deux enquêtes ont été ouvertes à son encontre, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique le soupçonnant alors d'abus de confiance.

Sa condamnation constitue une première pour un ministre en exercice. Lors de son procès, en octobre 2021, Alain Griset, avait défendu sa probité en plaidant « *une maladresse* » et rejetant toute « *malhonnêteté* ». Il a ainsi fait appel de la décision du tribunal correctionnel de Paris ce mercredi 8 décembre, dans la foulée de l'annonce du tribunal.

À lire aussi

[2021 est encore un mauvais cru pour la diversité dans la Tech européenne](#)

Article écrit par MADDYNESS AVEC AFP